

# Bienvenue à la BROCANTE DE CHARS



*Le rendez-vous incontournable  
des chineurs et des bonnes affaires !*



Depuis plus de 30 ans, la Brocante de Chars est un rendez-vous incontournable des chineurs, collectionneurs et amateurs de bonnes affaires.

Chaque année, des centaines d'exposants et des milliers de visiteurs se retrouvent dans une ambiance conviviale au cœur de notre village.

*Toute l'équipe du Comité des fêtes de Chars vous remercie de votre confiance et vous souhaite une excellente journée parmi nous.*



## DATE

**DIMANCHE**  
**25**  
**OCTOBRE**  
**2026**



## HORAIRES

**PUBLIC**  
**4h à 17h**  
**EXPOSANTS**  
Installation :  
**4h à 8h**



## ACCUEIL

Rond-point de Chars  
à côté de  
Chars Automobile



## SERVICES

- Hot-dogs
- Sandwichs
- Frites
- Cafés
- Boissons
- Toilettes
- Accessible PMR

*Bonne brocante,  
à toutes et à tous !*

Organisée par le  
Comité des fêtes de Chars





# COMMENT S'INSCRIRE ?

Deux solutions s'offrent à vous :  
choisissez celle qui vous convient le mieux.



## AVANT DE COMMENCER VOTRE INSCRIPTION

Afin de compléter votre dossier rapidement, nous vous conseillons de préparer les éléments suivants :



☐ Votre pièce d'identité (recto-verso)



☐ Votre règlement (pour une inscription par courrier)



☐ Votre carte bancaire (pour une inscription en ligne)



☐ Pour les professionnels : joindre un extrait K-bis de moins de 3 mois.

Temps estimé : moins de 5 minutes si vous avez préparé l'ensemble des documents nécessaires.



## INSCRIPTION PAR COURRIER

1



### COMPLÉTEZ LE BULLETIN D'INSCRIPTION

Rempissez toutes les informations demandées lisiblement.

2



### JOIGNEZ

- la copie de votre pièce d'identité (recto-verso)
- le paiement intégral (espèces, chèque)
- une enveloppe timbrée à votre adresse (pour le retour de votre reçu d'emplacement)
- Pour les professionnels : joindre un extrait K-bis de moins de 3 mois.

3



### ENVOYEZ VOTRE DOSSIER

à l'adresse suivante :  
**Comité des fêtes de Chars**  
2 rue de Gisors  
95750 Chars



**DATE LIMITE D'ENVOI**  
**DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026**  
(cachet de La Poste faisant foi)



**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ.**



## INSCRIPTION EN LIGNE

1



**SCANNEZ LE QR CODE**  
ou rendez-vous sur  
[www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)



Accès direct à l'inscription

2



**RECHERCHEZ**  
"Brocante Chars 2026"  
dans la barre de recherche.

3



**CHOISISSEZ**  
✓ Particulier  
✓ Professionnel

4



**COMPLÉTEZ VOTRE INSCRIPTION**  
Indiquez vos informations, le nombre de mètres souhaités et ajoutez vos justificatifs demandés.

5



### AVANT DE PAYER



Cliquez sur "Modifier ma contribution" puis indiquez 0 € si vous ne souhaitez pas soutenir HelloAsso.

6



### VALIDEZ VOTRE PAIEMENT SÉCURISÉ

Paiement par carte bancaire sécurisé avec validation bancaire (3D Secure). Vous recevrez un email de confirmation.

## COMPARATIF DES 2 MODES D'INSCRIPTION



### INSCRIPTION PAR COURRIER



### INSCRIPTION EN LIGNE

|                               |              |                             |
|-------------------------------|--------------|-----------------------------|
| Paiement par carte bancaire   | X            | ✓                           |
| Paiement par chèque / espèces | ✓            | X                           |
| Envoi de documents            | Par courrier | En ligne (pièces jointes)   |
| Confirmation immédiate        | X            | ✓                           |
| Frais HelloAsso               | Aucun        | Aucun si contribution à 0 € |



**UNE QUESTION ?**  
**06 31 84 90 23**



[comitedesfetesdechars@gmail.com](mailto:comitedesfetesdechars@gmail.com)  
En cas d'absence, laissez-nous un message avec vos coordonnées, de manière distincte.



### NOTRE CONSEIL

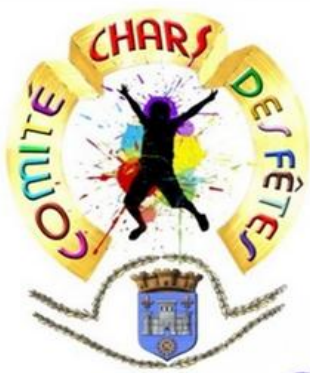
Pour un traitement plus rapide, plus simple et sans envoi postal, nous vous recommandons de privilégier l'inscription en ligne.

*Bien entendu, l'inscription par courrier reste disponible pour les personnes qui le souhaitent.*



Merci de participer à la réussite de la Brocante de Chars !





# BROCANTE DE CHARS 2026

**DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026**



**INSTALLATION DES EXPOSANTS**  
4 h à 8 h



**OUVERTURE AU PUBLIC**  
4 h à 17 h

## TARIFS

Particuliers

**6 €** le mètre

Professionnels

**12 €** le mètre



06.31.84.90.23



comitedesfetesdechars@gmail.com



Comité des fêtes de Chars  
2 rue de Gisors - 95750 CHARS



## VOS COORDONNÉES

NOM / PRÉNOM : .....

NOM DE LA SOCIÉTÉ (le cas échéant) : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉLÉPHONE : .....

E-MAIL : .....



## VOTRE ACTIVITÉ



Particulier

(vente d'objets personnels et usagés)



Professionnel

N° SIRET (obligatoire pour  
les professionnels) :

□ □ □ □ □ □ □ □

## RÉSERVÉ AU COMITÉ DES FÊTES

N° dossier : .....

Date : ..... / ..... / 2026

Paiement : ☐ Chèque ☐ Espèces

Empl. : .....

Secteur : .....



## VOTRE EMPLACEMENT

NOMBRE DE MÈTRES SOUHAITÉS : ..... m

NATURE DES OBJETS VENDUS : .....

SECTEUR SOUHAITÉ : (plusieurs choix possibles)

☐ Église

☐ Hôtel Dieu

☐ Brignancourt

☐ Château Gaillard

NUMÉRO(S) SOUHAITÉ(S) : .....

*L'attribution des emplacements et des numéros souhaités  
sera faite dans la mesure du possible.*



## TONNELLE

☐ J'installe une tonnelle

Dimensions : ..... m x ..... m



## TOTAL À RÉGLER :

..... €

## PAIEMENT JOINT :

☐ Espèces

☐ Chèque

(à l'ordre du Comité des fêtes de Chars)



## VÉHICULES ET REMORQUES INTERDITS SUR L'EMPLACEMENT

(à stationner sur les parkings  
prévus à cet effet)



## PIÈCES À FOURNIR

(TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE)



☐ Copie recto/verso  
de votre pièce  
d'identité



☐ Paiement  
(espèces ou chèque  
à l'ordre du Comité  
des fêtes de Chars)



☐ Enveloppe pré-timbrée  
libellée à votre adresse  
(pour l'envoi du reçu  
d'emplacement)



☐ Extrait Kbis ou justificatif  
professionnel  
(pour les professionnels)



**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026**

(Le cachet de la poste faisant foi)



☐ En signant ce bulletin, je certifie l'exactitude des renseignements fournis,  
reconnais avoir pris connaissance du règlement de la Brocante de Chars 2026  
et m'engage à le respecter.

DATE : ..... / ..... / 2026

SIGNATURE (obligatoire) : .....

Le comité des fêtes décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets exposés.  
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.



# RÈGLEMENT

## DE LA

# BROCANTE DE CHARS

*Pour une brocante agréable et conviviale pour tous*



Le Comité des fêtes de Chars vous remercie de l'intérêt que vous portez à sa brocante annuelle.

Afin de garantir le bon déroulement de cette manifestation et la sécurité de tous, nous vous invitons à prendre connaissance du présent règlement et à le respecter tout au long de la journée.

## 1 INSCRIPTION



L'inscription est validée uniquement à réception :

- du bulletin d'inscription dûment complété et signé ;
- de la copie de la pièce d'identité ;
- des pièces justificatives demandées ;
- du paiement intégral correspondant à la réservation ;
- de l'enveloppe pré-timbree.

*Les particuliers certifient sur l'honneur participer à cette manifestation conformément à la réglementation en vigueur relative aux ventes au déballage.*

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

### ⚠ À RETENIR

Dossier incomplet  
= non pris en compte

Dossier non accompagné  
du paiement intégral  
= non pris en compte

Votre inscription ne sera validée  
qu'après réception de votre dossier  
complet et du règlement.

## 2 ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS



- Les emplacements sont attribués exclusivement par le Comité des fêtes.
- Les souhaits de secteur ou de numéro seront étudiés dans la mesure du possible mais ne pourront en aucun cas être garantis.
- Toute cession, sous-location ou partage d'un emplacement est strictement interdit.
- Seul l'exposant inscrit est autorisé à occuper l'emplacement attribué.
- Le reçu d'emplacement devra être présenté aux organisateurs lors de votre arrivée afin de faciliter votre installation.

### ⚠ IMPORTANT

L'emplacement qui vous est attribué  
est personnel.

Il ne peut en aucun cas être cédé,  
changé ou échangé.

## 3 INSTALLATION ET CIRCULATION



- L'installation est autorisée uniquement entre 4 h 00 et 8 h 00.
- À partir de 8 h 00, plus aucun véhicule ne sera admis dans l'enceinte de la brocante.
- La circulation des véhicules sera de nouveau autorisée uniquement à partir de 17 h 00, après autorisation des organisateurs.



Pour des raisons de sécurité, les consignes données par les bénévoles chargés du placement et de l'organisation devront être strictement respectées.



En cas de fortes intempéries, aucun exposant ne sera autorisé à faire pénétrer son véhicule dans l'enceinte de la brocante sans l'autorisation expresse du Président du Comité des fêtes ou de son représentant. Toute sortie d'un véhicule de l'enceinte de la brocante sera considérée comme définitive.

### ⚠ ATTENTION

Aucun véhicule ne sera admis  
sur la brocante après 8 h 00.

Les allées de circulation doivent  
rester dégagées en permanence.

## 4 STATIONNEMENT DES EXPOSANTS



- Le stationnement des véhicules des exposants est autorisé uniquement dans les secteurs prévus à cet effet (voir ci-dessous).
- Les consignes des bénévoles et des organisateurs doivent être respectées.
- Tout véhicule gênant l'organisation ou la sécurité pourra être déplacé à la demande des bénévoles ou des autorités compétentes.
- Le stationnement dans d'autres secteurs que ceux prévus est interdit.

### ⚠ RAPPEL

Le respect des zones de  
stationnement contribue  
à la sécurité et à la bonne  
organisation de la brocante.



### ÉGLISE / HÔTEL DIEU :

Le parking est situé  
en haut de la rue.



### STATIONNEMENT PAR SECTEUR

#### BRIGNANCOURT / PLACE DES FÊTES :

Le stationnement débute après les barrières  
et sur un seul côté de la rue.



#### CHÂTEAU GAILLARD :

Le stationnement s'effectuera  
rue de Moussy, jusqu'au  
château d'eau si nécessaire.



Questions ?

comitedesfetesdechars@gmail.com



Suite au verso



1/2



# RÈGLEMENT DE LA BROCANTE DE CHARS



*Pour une brocante agréable et conviviale pour tous*

Le Comité des fêtes de Chars vous remercie de l'intérêt que vous portez à sa brocante annuelle.

Afin de garantir le bon déroulement de cette manifestation et la sécurité de tous, nous vous invitons à prendre connaissance du présent règlement et à le respecter tout au long de la journée.

## 5 MATÉRIEL



- Les tonnelles sont autorisées.
- Elles devront être correctement installées, solidement arrimées et ne présenter aucun danger pour le public.
- L'organisateur pourra demander la modification ou le démontage immédiat de toute installation présentant un risque.

## 6 DÉCHETS ET PROPRETÉ



- Afin de faciliter le nettoyage de la brocante, les exposants sont priés de regrouper leurs déchets sur le trottoir, avec ceux des emplacements voisins.
- Le Comité des fêtes, avec le soutien des services techniques de la commune, assurera ensuite le ramassage et l'évacuation des déchets.

## 7 PRODUITS AUTORISÉS ET INTERDITS



Sont notamment interdits :

- les produits illicites ;
- les produits contrefaits ;
- les armes et objets dangereux ;
- les objets dont la vente est interdite par la loi ;
- les produits faisant l'apologie du terrorisme, du nazisme ou de toute autre idéologie contraire aux lois de la République.

Les exposants demeurent seuls responsables de l'origine, de la propriété et de la conformité des objets qu'ils proposent à la vente.

### ⚠ ATTENTION

Toute vente de produits illicites, d'articles dangereux ou d'objets faisant l'apologie du terrorisme ou du nazisme ou de toute pensée totalitarisme sera sanctionnée par l'exclusion de l'exposant sans possibilité de remboursement. La vente d'objets contrefaits est interdite et se verra verbalisée et saisie par la gendarmerie lors de contrôles.



La vente de boissons, confiseries, pâtisseries, restauration rapide ou plats cuisinés est soumise à l'accord préalable du Comité des fêtes.

Toute vente réalisée en dehors de cette autorisation pourra entraîner l'exclusion de la manifestation.

## 8 RESPONSABILITÉS



- Le Comité des fêtes ne pourra être tenu responsable des pertes, vols, dégradations, incendies, intempéries, accidents ou de tout autre dommage pouvant survenir avant, pendant ou après la manifestation.
- Chaque exposant demeure responsable de son stand, de son matériel et des objets exposés. Il lui appartient de souscrire les assurances nécessaires.
- Tout incident, accident ou situation présentant un danger devra être signalé immédiatement aux organisateurs ou aux bénévoles présents sur le site.

## 9 ANNULATION



- Toute annulation devra être adressée par courrier ou par courriel au plus tard **7 jours avant la manifestation**.
- Au-delà de ce délai, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur.
- En cas de force majeure ou d'événement indépendant de la volonté de l'organisateur entraînant l'annulation de la brocante, aucun remboursement, indemnité ou dédommagement ne pourra être réclamé.

### ⚠ RAPPEL



## 10 RESPECT DES CONSIGNES



- Les exposants s'engagent à respecter les consignes données par les organisateurs, les bénévoles, les services de secours et les forces de l'ordre.
- Tout contrevenant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate de la manifestation, sans remboursement.
- Les décisions prises par le Comité des fêtes sont sans appel.

### ⚠ ATTENTION

Le respect des consignes est essentiel pour garantir la sécurité et la bonne tenue de la brocante. Merci de votre coopération !



Questions ?

comitedesfetesdechars@gmail.com



← Retour page 1

2/2